



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 20 février 2024

Sécurité routière dans les Hauts-de-Seine : une baisse continue de la mortalité sur les routes depuis 2021 et une poursuite des mesures préventives et répressives par les services de l'Etat.

Dans les Hauts-de-Seine, l'année 2023 a été marquée par une baisse de 6% de la mortalité sur les routes. Depuis 2021, les accidents mortels ont ainsi diminué de plus de 43%. L'accident mortel survenu à Saint-Cloud hier conforte, s'il en était besoin, la détermination des services de l'Etat à maintenir un fort niveau de mobilisation tant en terme de prévention que de répression.

1- Mortalité sur la route : des chiffres toujours en baisse

En 2023, 17 personnes ont perdu la vie sur les routes alto-séquanaises, soit 6% de moins qu'en 2022.

76,5% d'entre elles étaient des usagers vulnérables (deux-roues motorisées, cyclistes, conducteur d'engin de déplacement professionnel motorisé). On remarque également un abaissement de l'âge des victimes, 29% d'entre elles étaient âgées de moins de 25 ans.

2- Une adaptation des mesures de prévention en fonction de la typologie des victimes

Depuis 2019, 14 aménagements ont été financés dans le cadre du Fonds mobilités actives. Plus de 10,5 millions d'euros ont été investis par l'Etat en complémentarité des collectivités dans l'aménagement des pistes cyclables permettant de sécuriser les voies.

36 grandes actions de prévention ont été menées en 2023 sur le territoire de 21 communes à destination des publics les plus touchés par les accidents mortels ou graves. Ont notamment été réalisés, des ateliers à destination des deux-roues motorisées.

Afin de toucher un public de plus en plus jeune, ce sont plus de 3000 élèves de CM2 du département qui ont été sensibilisés au savoir rouler à vélo sur la piste d'éducation routière de Villeneuve La-Garenne.

Les cyclistes faisant partie des publics vulnérables sur la route, un effort sans précédent est mené depuis 2019 afin d'aménager l'espace à ce type de déplacement. Le département compte 281 kilomètres d'aménagement cyclable sécurisé, c'est-à-dire des pistes cyclables ou des voies vertes. Ce chiffre se porte à 938 kilomètres en prenant en compte toutes les typologies d'aménagements cyclables : pistes, bandes, voies vertes, double-sens cyclables, voies de bus partagées et aménagements mixtes.

En 2024, les efforts se poursuivront. Un appel à projet a été lancé sur le site Internet de la préfecture. Des actions de prévention, en partenariat avec la police nationale et au sein de grandes entreprises ou aux abords de lieux stratégiques verront le jour.

3- Un volet répressif accentué et réalisé en partenariat avec les services de la justice

En 2023, 845 suspensions de permis ont été effectuées, plus de 5 500 procès verbaux ont été dressés pour des excès de vitesse, contrôles positifs aux stupéfiants ou à l'alcool.

Des radars ont été mis en place afin de contrôler le respect des limitations de vitesse et prévenir les risques d'accident : 3 radars ont été installés sur le département dont 2 à Neuilly et 1 à Courbevoie. Il est prévu d'en installer 6 autres sur le territoire alto-séquanais au niveau des feux de croisement afin d'en assurer le respect.

Il faut également souligner l'action de la Compagnie Territoriale de Circulation et de Sécurité Routière des Hauts-de-Seine qui réalise à elle seule la constatation de 904 délits routiers et 48 délits de droit commun en 2023.

Enfin, en 2024 et en partenariat avec le procureur de la République, le préfet des Hauts-de-Seine a décidé d'appliquer une suspension administrative du permis de conduire pour tout refus d'obtempérer (4 à 6 mois) ainsi qu'en cas de rodéo (6 mois).